

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 avril 2021

**PRESENTS (10) :** BESANCON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GRILLOT Isabelle, GENTAS Dominique, JEANDOT Julie, MOUREZ Jean-Christophe.

**Absent :** DANJEAN Pierre:

**Secrétaire de séance :** M. Pierre DUC

---

Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 15 mars est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

## **1° Restauration téléphonique porte-lait:**

Conformément à la délibération prise le 15 mars par le CM, le Maire a sollicité la banque Crédit Agricole en vue de souscrire une ligne de trésorerie bancaire.

Il détaille les conditions très avantageuses et très peu onéreuses qui ne s'appliqueront que s'il effectue une demande réelle. En effet, en cas de non emploi de cette facilité de trésorerie, il n'y aura strictement aucun frais.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

\*autorise le Maire à contracter avec le Crédit Agricole une ligne de trésorerie de 50.000€ (hors budget).

M. le Maire informe les élus que cette banque a été contactée préférentiellement puisqu'elle s'est engagée à être très généreuse dans la souscription lancée par la Fondation du Patrimoine. Par ailleurs, il indique que les dons continuent d'arriver et que la Fondation a confirmé qu'elle abonderait également la souscription (% final à déterminer, actuellement 28% du total mobilisé).

M. le Maire complète en indiquant que la subvention sollicitée auprès de la Région a été obtenue pour un montant de 19 980€.

Les demandes de subventions auprès de l'Etat et du Département seront étudiées courant mai.

## **2° Transfert de compétence PLU à la Communauté de communes (CCBHS):**

Le Maire rappelle que la loi (ALUR) n°2014-366 du 24/03/2014 a organisé le transfert automatique de la compétence documents d'urbanisme aux communautés de communes à compter du 1/07 prochain.

La commune de BLOIS ne possède pas de règlement d'urbanisme particulier et relève par conséquent du RNU (régime national d'urbanisme), donc de l'Etat.

Ainsi actuellement, le Maire donne son avis sur les demandes, mais ce sont les services délégués de l'Etat (DDT) qui accordent au final les permis ou les déclarations de travaux.

Les conditions d'octroi pour les constructions nouvelles sont extrêmement strictes : au mieux acceptables pour les « dents creuses » en coeur de village.

Lorsqu'elle aura obtenu l'accord des communes, la CCBHS pourra rédiger (en relation étroite avec chaque maire) un PLUI (*plan local d'urbanisme intercommunal*) qui supplétera tous les documents déjà existants dans les communes concernées.

Chaque commune pourra déterminer ses zones constructibles (dans le respect des contraintes hydrologiques, sismiques, de capacité en eau potable, etc...), son type d'habitations autorisées, etc... Le rôle du Maire sera renforcé dans sa commune.

Le PLUI sera financé par la CCBHS au contraire d'un PLU qui serait à la charge exclusive des seuls habitants d'une commune.

Ce transfert de compétence automatique ne peut être remis en cause que si au moins 25% des communes représentant 20% de la population communautaire s'y opposent.

L'exposé du Maire entendu, le CM valide ce transfert par 8 voix pour et 2 abstentions.

### **3° Mise en œuvre du transfert de compétence « mobilité » par la Communauté de communes (CCBHS):**

Le Maire présente la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24/12/2019 qui a **organisé le transfert automatique de la compétence « autorité organisatrice de mobilité » (AOM) des communes aux régions** le 1/07 prochain.

Cette loi offre cependant la possibilité aux intercommunalités de ne laisser aux régions que la compétence AOM sur les services réguliers (ou à la demande) de transport public et sur les services de transport scolaire tout en prenant parallèlement la compétence sur les autres services de mobilité.

Dans sa délibération du 4/03/2021, le Conseil Communautaire a voté favorablement pour exercer cette nouvelle compétence en vue de conserver l'autonomie organisationnelle des services qu'elle juge nécessaire pour sa population et son territoire.

Cette prise de compétence intercommunale ne pourra s'exercer que si une majorité qualifiée de communes l'a votée.

L'exposé du Maire entendu, le CM valide cette prise de compétence intercommunale par 7 voix pour et 3 contre.

### **4° Approbation du RPOS 2020:**

M. le Maire expose les principales données du rapport « prix et qualité du service de l'eau » pour le réseau du village en 2020.

L'exposé du Maire entendu, le CM valide ce rapport à l'unanimité.

### **5° Renouvellement du bail de chasse:**

M. le Maire explique que le bail de chasse arrive à échéance le 30 juin prochain.

Après débat, (*M. MOUREZ, intéressé à l'affaire, n'était pas présent*), le CM à l'unanimité :

\*décide de renouveler le bail à l'ACCA de BLOIS pour 3 ans.

\*décide d'une augmentation du loyer annuel.

\*autorise le Maire à rencontrer l'ACCA en vue de convenir d'une revalorisation assortie d'une obligation d'entretien des lignes de parcelles et pistes forestières, conforme au bail en vigueur.

### **6° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS).**

CLECT: première réunion de concertation réalisée le 27/04. ; Voirie: réfection du mont du Chaumois programmée en mai. Enfance Jeunesse: modalités d'accueil des enfants en période de crise sanitaire. SICTOM : changement de calendrier de ramassage en 2022.

### **7° Organisation des élections départementales et régionales:**

M. le Maire présente les principales directives contenues dans la circulaire gouvernementale du 28 avril :

\*les deux scrutins des 20 et 27 juin se tiendront en simultané en un même lieu entre 8he et 18he (salle des fêtes de la Mairie).

\*trois électeurs maximum par bureau de vote seront autorisés en même temps.

\*une matérialisation physique séparera les deux scrutins. Un sens de progression unique sera fléché et du matériel sanitaire sera disponible pour les électeurs et les assesseurs.

Ces derniers bénéficieront de vaccination préalable préférentielle ou de tests antigéniques.

\*chaque bureau sera composé de deux assesseurs permanents ; le président et le secrétaire seront communs aux deux bureaux.

\*le dépouillement sera public, dans la mesure de la capacité autorisée pour la salle retenue.

**\*les électeurs qui le souhaitent et préférentiellement les plus jeunes peuvent s'inscrire rapidement auprès du Maire pour compléter les équipes d'assesseurs.**

## **8° Questions diverses :**

### **8.1 : Marque identitaire du Département.**

Dans sa politique d'identification à l'extérieur et en complément de la marque économique « made in Jura » lancée en 2003, le Conseil Général souhaite affirmer son identité visuelle. A cette fin, il offre gratuitement aux communes volontaires tout un ensemble d'objets spécifiques. Après avoir pris connaissance des différents articles proposés, le CM à l'unanimité retient :

\*un drapeau de pavoiement et une plaque d'entrée pour la mairie.

\*des guirlandes pour les manifestations à venir et des autocollants pour l'ensemble des foyers.

### **8.2 : collectes du SICTOM.**

Dans un récent courrier, le SICTOM présente la modification de fréquence des collecte des bacs gris à partir de 2022. Les levées se feront tous les quinze jours au lieu de toutes les semaines. Si les usagers considèrent que ce changement se traduira par des difficultés dans la gestion de leurs déchets, ils peuvent s'adresser au SICTOM via internet ([prevention@sictomlons.fr](mailto:prevention@sictomlons.fr)) ou par téléphone au 03.84.86.16.10.

### **8.3 : Réfection du Mont des Chaumois.**

M. le Maire explique que des travaux de réfection se dérouleront du 21 au 28 mai prochains, ce qui se traduira par la fermeture complète de la route durant cette période.

### **8.4 : Offre de restauration bénévole du petit patrimoine.**

M. le Maire informe les élus que M. et Mme Dominique BRETON se proposent de nettoyer et de repeindre bénévolement les bornes fontaines qui parsèment le village.

Le CM accepte à l'unanimité.

M. le Maire complète en précisant qu'il fera nettoyer et repeindre également la statue de Jeanne d'Arc ainsi que la croix du cimetière.